

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_035_B | Autour de l'Histoire de la folie \[B\]CollectionBoite_035_B-3-chem | Sorcellerie, XVIIe -- XVIIIe siècles.](#)
[ItemJustification de la loi sur la sorcellerie au XVIIe s.](#)

Justification de la loi sur la sorcellerie au XVIIe s.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_B_f0127

SourceBoite_035_B-3-chem | Sorcellerie, XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Huxley, Aldous](#)

Références bibliographiques[Huxley, Les diables de Loudun, étude d'histoire et de psychologie, tr. de l'anglais par Jules Castier, Paris, Plon, 1953](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Justification de la sorcellerie au XVII^e,

127

Sepden :

"La sorcellerie ne consiste qu'à enlever ; mais elle prend la malignité de ces gens qui se servent de pareils moyens pour ôter la vie à un homme. Si quelqu'un proférant que en tournant 3 fois un chapeau et en criant "B333", il pouvait ôter la vie à 1 h., bien qu'en vérité il ne fût rien sorti de tel, ce n'en rendrait pas moins à son tour, si à son tour que qui conjure tourne 3 fois un chapeau et crie "B333" avec l'intention de ôter la vie à 1 h., vers un à mort."

A. Hurley (D. de Londres)



mad. he p 161)

